

## EXPERTISE STATUTAIRE SUR SITE

### DEMANDE D'INTERVENTION

#### VOS INFORMATIONS

Collectivité :

Adresse :

Personne à contacter :

Fonctions :

Téléphone :

Courriel :

Disposez-vous d'une restauration collective ? Oui Non

Si oui, notre agent pourrait-il accéder à ce service ? Oui Non

#### VOTRE BESOIN

##### Principales caractéristiques :

- 1- Audit « carrière » de la collectivité préalable
- 2- Temps de travail effectif sur site : 7 heures/jour.
- 3- Répartition des heures travaillées sur une journée : 3h30 le matin (à partir de 8h 30) et 3h30 l'après-midi
- 3- Pause méridienne comprise entre 45 minutes et 2 heures maximum

**Le CDG se réserve la possibilité de répondre au besoin sans intervention sur site.**

Régularisation de carrière

Expliquer :

Expertise du régime indemnitaire en vigueur

Autre expertise (précisez) :

Durée de mission souhaitée (par demi-journée) :

Jour(s) d'intervention souhaité(s) : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Autres précisions utiles :

##### Nombre d'agents à expertiser :

La totalité des agents publics, soit agents

Uniquement les fonctionnaires (titulaires/stagiaires), soit agents

Uniquement les agents contractuels de droit public, soit agents

Un agent en particulier (nom/prénom) :

Présence d'un élu durant l'intervention du CDG28 ? Oui Non

Présence de la secrétaire de mairie/DRH durant l'intervention du CDG28 ? Oui Non

Merci de retourner votre demande complétée et signée à conseil.statutaire@cdg28.fr

À :

Date :

Cachet et signature :



Imprime en noir et blanc

Engagé dans une démarche éco-responsable, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des formulaires interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

Centre de gestion  
de la fonction publique d'Eure-et-Loir  
9, rue Jean Perrin  
28600 Luisant  
Tél : 02 37 91 43 59  
courriel : conseil.statutaire@cdg28.fr